



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

**La Préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme**

**Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Objet : arrêté préfectoral fixant, au titre de l'année 2015, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Vu la code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.230-6, R.230-9 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.115-1 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 08 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la réunion de la commission régionale d'examen des dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire est fixée au 12 mai 2015.

Article 2 : le dossier de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doit être adressé, en 1 exemplaire :

- par courrier électronique à : dr80-cohesion-sociale@drjscs.gouv.fr

ou

- par voie postale à :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie
Pôle Cohésion Sociale
20, square Friant les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01

pour le **12 mars 2015 à 12 heures, au plus tard**, soit soixante jours avant la date de réunion de la commission régionale d'examen des dossiers de demande d'habilitation.

Article 3 : le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le **27 JAN. 2015**

La Préfète de région

Nicole KLEIN